

## Synthèse 1<sup>er</sup> degré de l'arrêté du 19 décembre 2006 sur le cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres

### Le cursus de formation initiale ...

#### 1. est pensé dans un continuum (sur 7 ans), avec des validations

##### Le concours

« Les concours de recrutement, organisés sur la base de programmes nationaux, ont pour finalité essentielle de garantir un bon niveau pour les disciplines que le candidat se destine à enseigner, ainsi que des dispositions indispensables à l'exercice du métier de professeur dans les écoles, les collèges et les lycées » - Article 2.2.

##### L'examen de qualification professionnelle

« A l'issue d'une année de stage, il serait vain d'exiger une maîtrise approfondie de chacune des compétences énumérés à l'article 6 de l'arrêté et définies ci-après. L'examen de qualification vérifie que toutes les compétences exigées des enseignants stagiaires sont maîtrisées à un niveau satisfaisant ; il certifie, avant la titularisation, l'aptitude au métier de professeur ».

« Le jury se prononce sur la base du dossier de compétences du professeur stagiaire et après un entretien personnel avec chaque professeur stagiaire » - article 2.5.

L'examen de qualification a lieu après la sortie des élèves.

##### Dans un continuum

Pré-professionnalisation (durant 4 ans) avant le concours, puis année professionnelle comme professeur stagiaire avant l'examen de qualification professionnelle, suivie d'une formation et d'un accompagnement pendant les deux premières années de titularisation. A poursuivre par de la formation continue obligatoire.

« La formation du professeur stagiaire et les deux premières années devront s'effectuer dans la même académie afin d'assurer cohérence et continuité » - Article 2.2.

#### 2. est conçu sur le principe de l'alternance (place du stage en responsabilité)

« L'ensemble de ces nécessités ne peut prendre corps que dans un système de formation des maîtres en alternance, permettant une interaction entre approches théoriques et pratiques, qui associe l'université, désormais chargée de la formation, et les maîtres des établissements d'enseignement » – introduction de l'annexe du cahier des charges.

« Des savoirs théoriques déconnectés de la pratique sont inefficaces dans la formation professionnelle et, symétriquement, les situations rencontrées sur le terrain par les professeurs stagiaires ne sont pleinement formatrices que si elles sont analysées à l'aide d'outils conceptuels et des apports de la recherche universitaire. Les stages, notamment le stage en responsabilité, se placent au cœur du dispositif de formation » - article 2.1.

#### 3. est conçu sur le principe des compétences (10 compétences) – élaboration d'un dossier de compétences

##### 1<sup>er</sup> ensemble commun à tous :

- agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

##### 2<sup>ème</sup> ensemble centré sur le contexte de la classe

- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement

- organiser le travail de la classe
  - prendre en compte la diversité des élèves
  - évaluer les élèves
  - maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- 3<sup>ème</sup> ensemble centré sur le rapport du professeur au contexte général**
- Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
  - Se former et innover

#### 4. se place dans une perspective européenne (ECTS )

«La formation des maîtres , comme d'autres pays en ont fait le choix, permet la délivrance de crédits ECTS et prend place dans le cursus licence-master-doctorat »  
Article 2.2

### Représentation schématique du cursus de formation initiale

4 années avant le concours				C o n c o u r s	3 années après le concours		
Licence		PE1			PE2 : année professionnelle	T1 : 1 <sup>ère</sup> année de titularisation	T2 : 2 <sup>ème</sup> année de titularisation
					Crédits ECTS	Crédits ECTS	
					Rentrée des professeurs Sortie après les élèves 400 heures de cours dont 120 heures sur la langue française	4 semaines de formation dont 50 heures de cours	2 semaines de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation disciplinaire (Culture disciplinaire élargie) et scientifique</li> <li>- Savoirs nécessaires à la polyvalence : Maîtrise des contenus du socle commun (C2i, LV...)</li> <li>- Parcours « métier de l'enseignement »</li> <li>- Eléments de pré-professionnalisation               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stages d'observation dans des écoles diverses pour confirmer le choix professionnel</li> <li>- Sciences humaines et sociales</li> </ul> </li> <li>- Découverte du monde du travail et stage en entreprise (3 semaines)</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stage en responsabilité de 30 jours (1 jour par semaine)</li> <li>- deux autres stages en responsabilité dans les deux autres cycles</li> <li>- possibilité de stages de pratique accompagnée</li> </ul> Articulation des connaissances avec la pratique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de pratique</li> <li>- Connaissance du système éducatif               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stage de connaissance du collège</li> <li>- Formation et stage d'initiation à la prise en charge du handicap</li> <li>- Découverte des partenaires de l'école</li> </ul> </li> <li>- Stage dans un système éducatif à l'étranger favorisé</li> </ul>	
<b>Reconversions professionnelles (DIF, VAE...) Suppléants</b>							

03/01/07

Formiris - Mission École - 35 rue Vaugelas - 75739 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 53 68 60 36 - Fax. : 01 53 68 60 01  
 Secrétariat : [vamelin@formiris.org](mailto:vamelin@formiris.org) / Responsable : [screpy@formiris.org](mailto:screpy@formiris.org) / SitEcoles : [www.sitecoles.com](http://www.sitecoles.com) ou [www.formiris.org](http://www.formiris.org)

